



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Loire

Mairie
St Pal de Chalencon

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAINT-PAL-DE-CHALENCON

4 FEVRIER 2022 A 20 H 00

Les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis le 4 février 2022 à la mairie sous la présidence de Pierre BRUN, Maire.

Sont Présents :

Pierre BRUN, Vahiné DUPIN, Odile JAFFRE, Gérard LAVAL, Denise MAISONNEUVE, Patrice PEYROCHE, Raymond POTY, Thérèse VALENTIN, Raphaël VARAGNAT, Anaïs DELCROIX, Frédéric CALET

Sont absents :

Marc CHAMBAS, absent, a donné pouvoir à Raymond POTY. Chantal ARABEYRE, absente, a donné pouvoir à Denise MAISONNEUVE, Elisabeth GARBIL, absente a donné pour à Raphaël VARAGNAT, Philippe PETIT, absent a donné pouvoir à Pierre BRUN.

Votants : 15

Secrétaire de séance : Raphaël VARAGNAT

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur Romain GAYTON vient présenter le fonctionnement du Schéma de Compétence Territoriale (SCOT) et du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le contexte général et règlementaire.

Le SCOT :

Le principe de comptabilité permet une certaine souplesse par rapport au SCOT.

Le SCOT comporte 3 documents : un diagnostic sur la base duquel est établi un projet qui se traduit dans le document d'orientation et d'objectifs.

Axe 1 : organisation multipolaire au sein d'un cœur de nature exceptionnel.

Axe 2 : des pratiques facilitées par un développement urbain structuré et cohérent.

Axe 3 : un cadre de vie de qualité pour une attractivité renforcée.

Il existe un guide pratique qui explique comment en partant du PLU déterminer la consommation de l'espace.

La loi demande de limiter l'extension urbaine.

L'objectif ZAN est la nécessité de réduire la consommation d'espaces naturelles agricoles et forestières (horizon 2050).

Evolutions futures :

Mise en comptabilité du SCOT au plus tard le 22/08/2026 et mise en compatibilité du PLU le 22/08/2027.

Les documents du PLU :

Diagnostic territorial

Projet d'aménagement et de développement durable

Règlements et documents graphiques.

Pour faire évoluer le PLU, il faut faire une révision générale en prenant une délibération : préciser quels sont les objectifs (se mettre en compatibilité avec la réglementation, tenir compte de l'évolution de la démographie, etc.) et préciser les modalités de la concertation.

- Délibération l'adhésion au groupement de voirie de 2022 : le Conseil est invité à autoriser le maire à signer la convention de groupement de voirie pour 2022 (il était prévu de réaliser village de Malbost et le village de Méallet mais pour ce dernier de nombreux travaux sont en cours et pour éviter de refaire les travaux de voirie, les travaux seront reportés sur d'autres secteurs notamment sur la hameau de Lavour). L'intérêt d'adhérer à ce groupement de voirie qui regroupe les 14 communes de la Communauté de Communes est d'avoir des prix moins élevés. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- Décision concernant la convention d'adhésion au service de santé au travail du Centre de Gestion 43 : cette adhésion permettra d'être en conformité avec la réglementation au niveau de la médecine du travail et des conditions d'hygiène et de sécurité au travail. le Conseil est invité à autoriser le maire à signer la convention. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- Décision concernant l'adhésion à la Fondation Petit Patrimoine : cela concerne le château. Cette adhésion permet d'avoir des sommes plus importantes de la part de mécènes. Le prix de cette adhésion est de 120 € par an. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- Délibération concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association du Foot pour l'achat de buts et de matériels divers pour un montant total de 5 575,02 €. La région a donné une subvention de 1 630 €. L'association demande une subvention d'investissement pour la différence soit 3 945,02 €. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- Délibération concernant l'aménagement de la médiathèque pour pouvoir faire les demandes de subventions aux différents organismes compétents. L'enveloppe est de 60 000 € HT dont environ 40 000 € pour l'aménagement et 20 000 € pour l'achat de livres, de logiciels, d'ordinateurs etc. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- Point sur la maison médicale : les contrats de location sont en cours de signature avec les infirmières et l'orthophoniste. Des discussions sont toujours en cours avec la pharmacie.
- Choix de nouveaux adjoints techniques : Lucien Chevalier qui travaille à 50/50 pour Saint-Pal et Tiranges part le 14/03/22. Richard Marques devrait le remplacer avec la même répartition de son temps de travail.
- Projet Château : nous sommes en train de travailler sur la recherche de subventions. Lors de la réunion qui a eu lieu à la mairie le 26 Janvier 2022, Mr Francou architecte retenu pour effectuer le diagnostic du château et plus spécialement la tour ouest a présenté son rapport et esquissé les travaux nécessaires pour la sauvegarde de cette partie de château.
- Projet Médiathèque : le projet scientifique, culturel, éducatif et social a été établi et adopté par la commission. La commission a essayé d'être le plus large possible dans la proposition qui sera envoyée à la DRAC tout en étant dans la limite des moyens possibles. Il est possible d'avoir des subventions (environ 70% du salaire pendant 3 ans) pour l'embauche d'une personne qui aura en charge l'animation de la médiathèque et qui pourrait travailler à temps partagé pour la médiathèque de Saint-Pal et pour une autre médiathèque.

La réunion du Conseil Municipal est clôturée à 22 heures 45.